

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

Envoyé en préfecture le 23/10/2024 Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 28/10/2024

ID: 081-200034049-20241022-DP2024_089-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-089

Séance du 22 octobre 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le seize octobre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOURE Président

Nombre de Membres

Afférents au CC: 36

En exercice: 25

Ayant pris part à la délibération: 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration: Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES donnant procuration à Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Henri VIAULES donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés: Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Madame Françoise HOULES, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Budget Annexe OM – Décision Modificative n° 2024-01

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Budget Annexe Ordures Ménagères étant régi par la nomenclature M57, les biens doivent donc être amortis au prorata temporis. Le montant des amortissements n'étant pas connu lors de l'élaboration du budget primitif 2024, il s'avère nécessaire de rajouter des crédits par décision modificative.

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	MONTANT
023- Virement à la section d'investissement	- 5 300,00 €
042 – 6811 Amortissements	+ 5 300,00 €
INVESTISSEMENT	
RECETTES	MONTANT
021- Virement de la section d'investissement	- 5 300,00 €
040 – Amortissements	+ 5 300,00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter la Décision Modificative n°2024-01 du Budget Annexe OM susvisée.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

de Communes Centre Tarn

La Secrétaire de séance, Véronique LACROIX